

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS  
SITOM SUD GARD**

**SEANCE DU 07 DECEMBRE 2021**

Nombre de membres en exercice		
Afférents au Conseil syndical	En exercice	Membres présents
<b>41</b>	<b>41</b>	<b>24</b>

Date de convocation	<b>01/12/2021</b>
Date d'affichage	<b>01/12/2021</b>

<b>DL21030</b>	<b>OBJET : CREATION CONTRAT A DUREE DETERMINEE D'UN AN 35H HEBDOMADAIRE</b>
----------------	---

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le sept décembre, s'est réuni à 17 heures le Comité Syndical du SITOM Sud Gard dans la salle des délibérations de Nîmes Métropole, sous la présidence de Monsieur Richard TIBERINO, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les délégués et suppléants suivants :

**Cté Agglo. Alès Agglomération** : M. David GUIRAUD, M. Christophe BOUGAREL,

**Cté Agglo. Nîmes Métropole** : M. Richard TIBERINO, M. Jean-Luc CHAILAN, Mme Sylvette FAYET, M. Frédéric BEAUME, M. Jean-Christophe GREGOIRE, M. Pierre LUCCHINI, M. Richard FLANDIN, M. Jacques BOLLEGUE, M. Jack DENTEL, M. David-Alexandre ROUX, Mme Valérie MAGGI suppléante de M. Jean-Jacques GRANAT, M. Antoine MARCOS, M. Julien PLANTIER, Mme Christine TOURNIER-BARNIER

**Cté Com. Petite Camargue** : Martine KUFFER, M. Didier LEBOIS, M. Jean-Paul GERAUD, Mme Katy GUYOT

**Cté Com. Pays d'Uzès** : M. Gérard DAUTREPPE

**Cté Com. Piémont Cévenol** : M. Lionel JEAN

**Cté Com. Beaucaire terre d'Argence** : M. Juan MARTINEZ

**Cté Com. Pont du Gard** : M. Alain LAGET

Absents :

**Cté Agglo. Nîmes Métropole** : M. Frédéric TOUZELLIER, M. Bernard ANGELRAS, Mme Pascale VENTURINI, M. Alain DALMAS, Mme Claude de GIRARDI, Mme Monique BOISSIERE, M. Jean-Jacques GRANAT, M. Patrick DE GONZAGA, M. Emmanuel CARRIERE, M. Frédéric PASTOR, M. Yoann GILLET, M. Jean-François DURAND COUTELLE.

**Cté Com. Beaucaire terre d'Argence** : M. Jean-Michel AZEMA, M. Jean-Marie GILLES

**Cté Agglo. Alès Agglomération** : M. Laurent CHAPPELLIER

**Cté Com. Pont du Gard** : Mme Christelle ARMANDI

**Cté Com. Pays de Sommières** : M. Ivan COUDERC

**Cté Com. Pays d'Uzès** : M. Frédéric SALLE LAGARDE

**Avait donné procuration** : Patrick DE GONZAGA à Jack DENTEL

**Secrétaire de séance** : David-Alexandre ROUX



**Monsieur Didier LEBOIS, Vice-Président, expose,**

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

M. le vice-président indique que la création de l'emploi de technicien est justifiée par la mutation de deux techniciens. Cet emploi correspond au grade de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe de la catégorie B de la filière technique. La durée hebdomadaire de service afférente est fixée à 35H hebdomadaire.

M. le vice-président ajoute que si l'emploi en question n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent contractuel en application de l'article 3-3, alinéa 1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui autorise le recrutement d'un agent contractuel pour occuper un emploi permanent dès lors qu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;

M. le vice-président précise que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent contractuel pour pourvoir l'emploi de technicien en charge du contrôle du centre de tri et des éco-organismes en qualité de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire dans les conditions statutaires.

Le niveau de rémunération s'établit selon l'indice majoré 484 du grade de recrutement.

La durée de l'engagement est fixée à un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 (renouvelable une fois 12 mois).

M. le Président propose à l'assemblée de créer l'emploi décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour.

Vu la déclaration de vacance publiée au CDG 30 en date du 28/07/2021,

VU l'avis favorable du bureau en date du 30 novembre 2021.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**Article 1 :** de créer un poste de technicien en charge du contrôle du centre de tri et des éco-organismes au grade de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe de catégorie B, rémunéré par référence à l'indice majoré 484 à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée d'un an ;

**Article 2 :** de modifier en conséquence le tableau des effectifs dont la nouvelle composition figure en annexe.

**Article 3 :** d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 012, article 64131.

***Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,***

***Pour extrait conforme et certifié exécutoire***

Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 24 + 1 pouvoir  
Abstention : 0  
Contre : 0

**Approuvée à l'unanimité**

Le Président du SITOM Sud Gard

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-253002950-20211207-DL21030-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2021

Affichage : 09/12/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



**Richard TIBERINO**

A blue ink signature of Richard Tiberino is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'SITOM SUD GARD' around the perimeter and a central emblem depicting a landscape with a tree and a building.